



Municipalité de **Saint-Louis- de-Blandford**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 10 juin 2025 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est / sont absents:

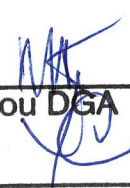
Est également présent, madame Mélanie Allaire, directrice générale adjointe, qui agira comme greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2025
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
 - 4.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2025
 - 4.4 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2025
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois de mai 2025
 - 5.2 - Subventions obtenues/refusées
 - 5.3 - Programme d'aide à la voirie locale- Volet entretien du réseau routier local
- 6 - OCTROI DE CONTRATS
 - 6.1 - Travaux de réfection rue Jacques
 - 6.2 - Travaux rue Benoit
 - 6.3 - Travaux rue des Pionniers et des Mélèzes
 - 6.4 - Embauche des animateurs du camp de jour 2025
 - 6.5 - Embauche de surveillants des surfaces sportives 2025
 - 6.6 - Embauche coordonnatrice de loisirs pour l'été 2025



DG ou DGA

Maire

- 6.7 - Embauche animateur du club ados, aide à la voirie et aide aux loisirs 2025
- 6.8 - Embauche de l'école de danse Cowboys 23 pour la fête nationale et pour le Village en fête!
- 7 - Résolution pour autorisation au registre des entreprises
- 8 - Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 9 - Réparation machine centre de conditionnement physique
- 10 - Autorisation centre d'interprétation de la canneberge
- 11 - Commande de chandail
- 12 - Contrat des pieux pour les panneaux historiques
- 13 - Entretien ménager et entretien de plate bande
- 14 - Embauche de professionnel pour le Défi On Bouge!
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Don FADOQ
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard et appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-06-131

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-06-132

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-06-133

4.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

DG ou DGA

Maire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Marc Bédard et résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ

2025-06-134

4.4 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ

5 - FINANCES

2025-06-135

5.1 - Adoption des comptes du mois de mai 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale adjointe à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-06-136

5.2 - Subventions obtenues/refusées

Dans les dernières semaines, la municipalité a obtenue les subventions suivantes:

PAFILR: 3 000\$- Pour les pancartes de règlements pour les jeux d'hébertisme dans le sentier

Société Saint-Jean-Baptiste et Ministère de la culture et des communications: 2 500\$ pour la fête nationale

PAVL-Entretien: 207 878\$, (montant budgété 183 000\$) un peu plus que prévu

Voici également un petit suivi des subventions refusées:

PRIMA

Nouveaux Horizons

2025-06-137

5.3 - Programme d'aide à la voirie locale- Volet entretien du réseau routier local

DG ou DGA

Maire

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 182 554 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

6 - OCTROI DE CONTRATS

2025-06-138

6.1 - Travaux de réfection rue Jacques

ATTENDU QUE la municipalité fait face à une problématique d'emprise et d'empiètement de terrain dans un secteur de la rue Jacques, à la suite des travaux de réfection réalisés en 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir l'expertise d'un ingénieur avant d'entreprendre de nouveaux travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de mandater la directrice générale adjointe afin de contacter l'ingénieur de la FQM responsable du dossier, au tarif horaire de 137,81\$/h, dans le but de valider les travaux à effectuer et, si nécessaire, préparer les plans requis.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-139

6.2 - Travaux rue Benoit

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant la présence de nombreux trous sur la rue Benoit ;

ATTENDU QUE la municipalité retient chaque printemps les services d'un entrepreneur pour graveler cette rue, mais que cette intervention s'avère insuffisante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de mandater la directrice générale adjointe à :

- Commander de deux (2) à trois (3) voyages de gravier 0-¾ (approximativement 25 tonnes chacun), au tarif de 16,50 \$/tonne, plus les frais de transport ;

DG ou DGA

Maire

- Engager l'entreprise R.M. Pépin, avec camion et niveleuse (graveleuse), à l'heure, afin de procéder à des travaux correctifs mineurs sur la rue Benoit.

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-140

6.3 - Travaux rue des Pionniers et des Mélèzes

ATTENDU QUE la municipalité fait face à une problématique d'accumulation d'eau dans les fossés du secteur des rues des Pionniers et des Mélèzes ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir l'expertise d'un ingénieur afin de proposer différentes alternatives pour résoudre cette problématique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de mandater la directrice générale adjointe afin de contacter un ingénieur, à tarif horaire, pour :

- Conseiller la municipalité sur les travaux envisageables, et
- Soumettre une offre de services, le cas échéant, pour la préparation de plans et devis.

Il est proposé par Élisabeth Hamel appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-141

6.4 - Embauche des animateurs du camp de jour 2025

ATTENDU QU'il faut faire l'embauche d'animateurs pour le camp de jour;

ATTENDU QUE la liste de personnes suivantes :

- Kelly-Ann Lamy
- Étienne Bergeron
- Liliane Provencher
- Érika Boilard
- Danaé Veilleux
- Molee Robidoux
- Maude Chagnon
- Jasmine Provencher
- Coralie Dubé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de ces personnes à titre d'animateurs pour les besoins du camp de jour en date du 23 juin 2025.

ADOPTÉ

2025-06-142

6.5 - Embauche de surveillants des surfaces sportives 2025

ATTENDU QUE la Municipalité désire ouvrir la surface « dek hockey » et la multi-surface aux citoyens ;

DG ou DGA

Maire

ATTENDU QU'il faut procéder à l'embauche de responsables des surfaces sportives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Evelyne Paris, de Jérémy Guay à titre de surveillants des surfaces sportives ainsi que Manon Lavoie et Olivier Lamy comme remplaçant si besoin, en date du 16 mai 2025.

ADOPTÉ

2025-06-143

6.6 - Embauche coordonnatrice de loisirs pour l'été 2025

ATTENDU QUE la municipalité est en manque de personnel au sein de son équipe administrative;

ATTENDU QUE la municipalité veut embaucher une ressource afin d'aider la directrice générale adjointe au sein des activités de loisirs pour la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Claudia Lemay, à titre de coordonnatrice des loisirs, du camp de jour et du club ados en date du 9 juin 2025.

ADOPTÉ

2025-06-144

6.7 - Embauche animateur du club ados, aide à la voirie et aide aux loisirs 2025

ATTENDU QU'il faut faire l'embauche d'un animateur pour le club ados, que le poste est de 3 jours par semaines;

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins à la voirie et aux loisirs;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'embauche de Olivier Lamy pour ces différentes tâches afin de lui offrir 5 jours de travail complet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Olivier Lamy à titre d'animateur du club ados, d'aide à la voirie et aux loisirs en date du 26 mai 2025 .

ADOPTÉ

2025-06-145

6.8 - Embauche de l'école de danse Cowboys 23 pour la fête nationale et pour le Village en fête!

ATTENDU QUE la municipalité a le désir d'offrir à la population des activités de danse lors de la fête nationale et de l'événement Village en fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Marc Bédard. et résolu à l'unanimité, d'embaucher l'école de danse Cowboys 23 au coût de 300\$ pour la fête nationale le 23 juin et de 650\$ pour le Village en fête le 23 août.

ADOPTÉ

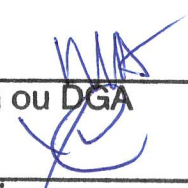
2025-06-146

7 - Résolution pour autorisation au registre des entreprises

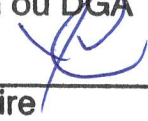
Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

NEQ: 8811814860

Résolution écrite tenant lieu de réunion du conseil d'administration



DG ou DGA



Maire

IL EST RÉSOLU QUE, madame Mélanie Allaire, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, soit autorisé

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR- Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courants et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Chantal Komlosy
Saint-Louis-de-Blandford, le 10 juin 2025

Marc Bédard
Saint-Louis-de-Blandford, le 10 juin 2025

François-Michel Bonneau-Leclerc
Saint-Louis-de-Blandford, le 10 juin 2025

Sylvie Salois
Saint-Louis-de-Blandford, le 10 juin 2025

Élisabeth Hamel
Saint-Louis-de-Blandford, le 10 juin 2025

Yvon Carle
Saint-Louis-de-Blandford, le 10 juin 2025

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 23 mai 2025. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Louis-de-Blandford, ce 10 juin 2025

DG ou DGA

Maire

2025-06-147 8 - Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

147 CONSIDÉRANT QUE la Sablière J.B. Excavation a mandaté Laura Côté, biologiste, afin de remplir tous les documents nécessaires afin d’obtenir l’autorisation de la CPTAQ pour renouveler la sablière du dossier 358021 et 410357 déjà exploitée sur le lot 5 259 998;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

N°	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé et lots avoisinants ont un potentiel de classe 4 selon le potentiel Arda.
2	Les possibilités d’utilisation du lot à des fins d’agriculture	La municipalité est d’avis que l’utilisation réelle du sol ne changera pas suite à l’autorisation.
3	Les conséquences d’une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d’utilisation agricole des lots avoisinants	Il n’y a aucune conséquence négative.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	Non applicable
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d’une collectivité lorsque la faible densité d’occupation du territoire le justifie	Non applicable

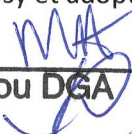
CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements de la municipalité et au schéma d’aménagement de la MRC présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de produire une demande d’autorisation pour ce genre de demande;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a autorisé la sablière dans le dossier 411044 et qu’il s’agit d’un renouvellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et adopté à l’unanimité :





DG ou DGA



Maire

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ.

2025-06-148

9 - Réparation machine centre de conditionnement physique

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant la défectuosité d'une machine d'exercice dans le centre de conditionnement physique ;

ATTENDU QUE la municipalité veut assurer la sécurité de ses usagées ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise la directrice générale à commander les 4 items nécessaire à la réparation chez Bodygym au coût de +/-160\$/chaque + le transport et les taxes.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamelet résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-149

10 - Autorisation centre d'interprétation de la canneberge

ATTENDU QUE le centre d'interprétation de la canneberge a été approché par les responsable du Défi des Appalaches qui aura lieu le 13 septembre prochain ;

ATTENDU QUE le centre d'interprétation de la canneberge veut avoir l'autorisation de la municipalité pour installer un kiosque de dégustation de produits de la canneberge lors de cette événement et avoir accès aux toilettes de la salle Bieler;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité autorise le centre d'interprétation d'accueillir le Défi des Appalaches, d'installer un kiosque et d'utiliser les toilettes pour cet événement.

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-150

11 - Commande de chandail

ATTENDU QUE la municipalité prévoit commander des chandails pour les enfants du camp de jour et du club ados puisque celui-ci est obligatoire lors des sorties et payés par les parents;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également commander des chandails pour les bénévoles, afin de bien les identifier lors des événements municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit faire affaire avec l'entreprise *Gravures Bois-Francis*, laquelle détient déjà les modèles utilisés pour le camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de procéder à la commande de 30 pièces de vêtements auprès de *Gravures Bois-Francis*, pour un montant total de 450\$ + taxes.



DG ou DGA

Maire

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Élisabeth Hamel. et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-151

12 - Contrat des pieux pour les panneaux historiques

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat pour la réalisation de panneaux historiques dans le cadre des festivités du 200e anniversaire ;
ATTENDU QUE l'installation de ces panneaux doit être à la fois sécuritaire et durable ;
ATTENDU QUE la directrice générale a sollicité plusieurs soumissions pour l'installation de pieux ou de sonotubes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la municipalité octroie le contrat pour l'installation :

– des pieux à la compagnie Entreprises Côtés et fils au coût de 2 900 \$;

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosyet résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-152

13 - Entretien ménager et entretien de plate bande

ATTENDU QUE la municipalité aura besoin de faire l'embauche d'un nouveau sous-traitant pour l'entretien ménager et pour l'entretien des plates-bandes et des pancartes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, nous autorisons la directrice générale adjointe à faire les demandes de soumissions nécessaires et à embaucher le personnel nécessaire ;

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-06-153

14 - Embauche de professionnel pour le Défi On Bouge!

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un montant de 750\$ de participation pour le défi On Bouge, qui a lieu pendant le mois de juin;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire participer les citoyens à différentes activités sportives ;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité mandate la directrice générale adjointe à embaucher:

- Monsieur Robert Carbonneau pour un atelier d'initiation de pickleball au coût de 160\$ pour 1 atelier à 8 personnes
- Daphnée Prévost pour un atelier d'initiation au centre de conditionnement physique 165\$ pour 1 atelier ou entre 205-235\$ pour 2 ateliers
- Corporation récréative de Victoriaville pour un atelier d'initiation à la trottinette au coût de 330\$

DG ou DGA

Maire

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

15 - VARIA

2025-06-154

15.1 - Don FADOQ

Don de la table de billard par la FADOQ

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Jennifer Vallée

1-Demande des précisions sur les inscriptions pour les activités du Défi On Bouge!

La directrice générale adjointe répond avec l'accord du maire lui mentionne de suivre les informations sur la page Facebook de la Municipalité

2-Demande des précisions sur les règlements en lien avec la publication d'un avis de convocation d'une séance extraordinaire

La directrice générale adjointe répond avec l'accord du maire à la question, en mentionnant que la Municipalité n'est pas dans l'obligation de publier un avis de convocation d'une séance extraordinaire.

Réjean Noël

Demande des précisions sur la date de réalisation du fauchage des fossés

La directrice générale adjointe répond avec l'accord du maire, que le fauchage est prévu dans la semaine du 23 juin.

Germain Côté

Explique que les fossés au 445 Rang 11, à la limite de Maddington, sont pleins, peut-être il faudrait vérifier pour quelle raison.

Alain Deneault

Se questionne sur le poste de Dg à la Municipalité

Quels sont les tâches d'un Dg? Est-ce qu'il a le droit de faire du travail physique ou conduire la pèpène? Quels sont les options et procédure pour le prochain dg?

Le maire M Yvon Carle et l'élus François-Michel Bonneau-Leclerc répondent, que ce n'est pas dans ses tâches de conduire et travailler à la voirie. Quant aux procédures d'embauches, rien n'a encore été décidé.

2025-06-155

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



DG ou DGA

Maire


Mélania Allaire
Greffière


Yvon Carle
Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

REC
Maire